



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 MARS 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt-neuf mars à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20
Pouvoirs : 9
Absent : 0

Date de la convocation : 22 mars 2022

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, DESIRE Valérie, CHAPUT Clément, GOLA Odile, GABIGNON Christophe, GOHIER Monique, BARREAU Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, LECOQ Monique, SULLI Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
GAUTHIER Guillaume représenté par C GABIGNON
BEUNEL Philippe représenté par T DESIRE
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
PIAULET Christine représentée par F ROYER
MASSONNEAU Bruno représenté par F ROYER
ROBIN Nadia représentée par B SULLI
DEBIAIS Viviane représentée par B SULLI

ABSENT: /

Secrétaire de séance : Yvette MUSCAT

DELIBÉRATION N°62

Rapporteur : Dany BIOTTEAU

OBJET : CIMETIERE – NOUVELLE TRANCHE DE CAVEAUX – TARIF -

Le conseil municipal est informé qu'il a été nécessaire de procéder à la réalisation d'une **nouvelle tranche de caveaux dans le cimetière du Bois Granger**.

Après consultation, l'entreprise OGF Pompes Funèbres et Marberie MAUROUX a été retenue pour la fourniture et pose de 13 caveaux pour un montant total de 12 350 € HT (14 820 € TTC), soit un prix unitaire de 950 € HT (1 140 € TTC).

Le Directeur des Services Techniques a été chargé de calculer le prix de revient d'un caveau pour la commune en tenant compte des différentes charges et du temps passé par les services.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le **prix de vente d'un caveau à 1 025 € HT**. (Pour mémoire l'ancien tarif était de 975 € HT).

VU le résultat de la consultation lancée pour la réalisation d'une nouvelle tranche de caveaux ;

Considérant le coût de revient d'un caveau ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **fixe** le prix de vente de caveau à 1 025 € HT à compter de la présente ;
- **charge** M. le Maire des démarches nécessaires à cet effet et de l'application de ce nouveau tarif.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

